

Tarif des douanes

Deuxièmement, la Guerre des étoiles. On a la conviction que le gouvernement conservateur, devant l'opinion publique, a dit un «non», un oui privé au Président des États-Unis, et un non public pour sauver sa peau devant l'opinion canadienne qui ne veut pas que le gouvernement canadien participe à la Guerre des étoiles.

Depuis la déclaration qui a été faite à ce sujet, on sait maintenant que des sociétés de la Couronne, le Centre national de recherches pourront participer à la Guerre des étoiles avec la bénédiction du vice-premier ministre et ministre de la Défense nationale (M. Nielsen), alors que pourtant, le premier ministre (M. Mulroney) nous avait dit en cette Chambre que le gouvernement n'interviendrait pas.

Or, ce projet de loi C-71 nous permet de lever le voile sur la véritable position du parti progressiste conservateur par les propos que tenait lui-même le secrétaire parlementaire du ministre des Finances (M. Lanthier). Monsieur le Président, je veux citer ce que le secrétaire parlementaire a dit en cette Chambre lors de l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-71. Il a dit, lors du Sommet de Québec, et je cite le secrétaire parlementaire du ministre des Finances:

Lors du Sommet de Québec, notre vaillant premier ministre du Canada et le Président des États-Unis ont décidé, entre autres initiatives commerciales, de mettre fin au protectionnisme dans les échanges de biens et services entre nos deux pays.

Or, le secrétaire parlementaire, qui occupe une fonction importante auprès du ministre des Finances, doit savoir de quoi il parle. Il s'est sûrement passé quelque chose au Sommet économique de Québec. Ce qui s'est passé, c'est qu'encore une fois le premier ministre du Canada a abdiqué ses responsabilités comme premier ministre d'un État souverain face au Président des États-Unis. Les Américains, monsieur le Président, dorénavant nous considèrent bien comme un 51^e État américain, beaucoup plus qu'un pays indépendant et autonome qui les voisine, et nous ne pouvons accepter cette situation.

Le ministre d'État (Petites entreprises), qui est en cette Chambre aujourd'hui, sait très bien ce que cela veut dire: l'abolition des mesures protectionnistes. Une décision devra être prise très bientôt par le Conseil des ministres, à savoir si le gouvernement du Canada va maintenir les quotas que le précédent gouvernement libéral avait imposés, avec des mesures de protection spéciales dans le domaine du textile, de la chaussure et du vêtement. Un certain nombre de ces décisions prises par l'ancien gouvernement arrivent à terme, et je n'ai pas besoin de rappeler au ministre d'État (Petites entreprises) que la Dominion Textile vient de fermer son usine, non seulement dans la ville la plus importante de sa circonscription, à Saint-Jean, mais aussi dans la ville la plus importante de la circonscription voisine, à Valleyfield. Des centaines de mises à pied sont intervenues à cause de cette décision de la Dominion Textile, et pourquoi? Parce que cette compagnie est dans une position difficile, parce qu'elle subit une concurrence très forte de l'étranger.

Le secrétaire parlementaire du ministre des Finances nous dit que le premier ministre du Canada et le Président des États-Unis se sont embrassés à Québec et ont décidé de mettre fin aux mesures protectionnistes. Eh bien, je ne peux pas supporter relativement au projet de loi C-71, qui modifie, qui

diminue certains tarifs de douanes, pour permettre à des produits canadiens d'être concurrencés par des produits américains ou des produits étrangers, ce que cela va amener. Qu'est-ce que cela va amener directement la passation de cette loi-là? La possibilité de perte d'emplois par des manufacturiers canadiens. Toutes ces mesures à caractère de libéralisation, de libre-échange, toutes ces mesures qui font que le protectionnisme qui a été mis en place par le gouvernement précédent n'existe plus, cela va entraver directement la sécurité d'emploi de centaines de travailleurs canadiens.

J'espère donc que le secrétaire parlementaire du ministre des Finances, lorsqu'il nous a parlé sur le projet de loi C-71, se trompait, qu'il ne disait pas exactement ce qui est arrivé à huis clos dans les discussions entre le premier ministre du Canada et le Président des États-Unis, et que le gouvernement progressiste conservateur actuel va continuer à prendre ses responsabilités pour protéger des milliers d'emplois au Canada dans le domaine du textile, de la chaussure et du vêtement.

[Traduction]

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

● (1750)

LA LOI SUR LA COUR CANADIENNE DE L'IMPÔT

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 24 septembre, de la motion proposée par M. MacKay (au nom de la ministre d'État (Finances)): Que le projet de loi C-72, tendant à modifier la législation relative à l'impôt sur le revenu et, de façon connexe, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, comme j'allais le signaler hier, ce projet de loi dont la Chambre est saisie prévoit de légères modifications à apporter à la Loi fédérale sur la Cour canadienne de l'impôt. Il ne prévoit aucune modification substantielle, sinon que la Cour devra tenir des audiences à huis clos à la demande de l'appelant si celui-ci démontre, à la satisfaction de la Cour, que les circonstances le justifient. Il prévoit en outre des modifications à d'autres lois, y compris la Loi de l'impôt sur le revenu, de même que des modifications connexes au Régime de pensions du Canada et à la Loi de 1971 sur l'assurance-chômage.

Je crois que la Cour canadienne de l'impôt risque d'être surchargée de travail par suite de la décision du gouvernement d'imposer des compressions budgétaires à divers ministères. Lorsque le régime d'assurance-chômage est réduit de 250 millions de dollars, par exemple, la Cour canadienne de l'impôt est saisie d'un plus grand nombre d'affaires.

Pourquoi? Lorsqu'on décide que quelqu'un n'a pas droit à des prestations d'assurance-chômage, ce quelqu'un en appelle de la décision et le ministère du Revenu national doit trancher la question. S'il y a appel, celui-ci est interjeté auprès du ministre du Revenu national (M. MacKay). Dans 99.9 p. 100 des cas, le ministre approuve la décision du ministère et il ne reste plus à l'intéressé que d'en appeler à la Cour canadienne de l'impôt.